



CORPORATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA PÊCHE SPORTIVE AU LAC SAINT-PIERRE
(AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE)

Protection des géniteurs

Louiseville, 21 janvier 2009. - À partir de novembre la proportion de gros géniteurs est très importante dans les captures de doré noir. La conservation de ces gros géniteurs est un moyen efficace d'assurer une meilleure reproduction avec un minimum d'impacts négatifs sur la pêche sportive pour la majorité des utilisateurs de l'AFC. Par contre peu de pêcheurs sportifs pratiquent la pêche après le 1er novembre.

Les pêcheurs sportifs eux-mêmes demandent depuis plusieurs années la fermeture de la pêche aux dorés jaunes et noirs en automne afin de préserver les géniteurs.

La pêche sportive sera donc interdite pour toutes les espèces, du 1er novembre au 20 décembre, et ce, pour tout le territoire de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre.

Remise à l'eau volontaire

Les pêcheurs sportifs sont de plus en plus sensibilisés à la conservation de la ressource faunique et la remise à l'eau volontaire des poissons capturés est déjà encouragée par certains pourvoyeurs dans l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre.

Cette pratique ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur la ressource mais elle pourrait être définie plus précisément en ciblant des longueurs limites plus avantageuses pour la production du stock de poisson tout en gardant une partie intéressante des captures pour la consommation.

L'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre recommande donc la pratique de la remise à l'eau volontaire pour les gros spécimens de toutes les espèces de poissons et, en regard du doré jaune et du doré noir, des études seront effectuées en collaboration avec le MRNF afin d'établir un barème de longueur plus avantageux pour la remise à l'eau.

Exception aux périodes de pêche sur trois secteurs

Le doré noir est une espèce de poisson très recherchée par les pêcheurs sportifs mais sa période de frai est plus tardive de trois ou quatre semaines que celle du doré jaune.

Toutefois, la date d'ouverture de la pêche au doré noir est la même que celle du doré jaune, ce qui expose le doré noir à une pêche très intensive avant et pendant sa période de frai.

Les pêcheurs sportifs se sont dits choqués de voir tant de femelles pleines d'œufs être capturées avant d'avoir frayé.



CORPORATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA PÊCHE SPORTIVE AU LAC SAINT-PIERRE
(AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE)

Selon les études du MRNF, une diminution significative de la taille moyenne des dorés noirs capturés entre 2003 et 2006 a été observée, ce qui pourrait être interprété comme une réaction à une plus forte exploitation.

Il est à noter que sur certains sites de reproduction du doré noir, et durant sa période de frai, les pêcheurs sportifs capturent très peu d'autres espèces de poissons.

Il y aura donc une «Exception aux périodes de pêche», selon les termes de la brochure La pêche sportive au Québec, où la pêche à toutes les espèces serait interdite du 1er avril jusqu'au dernier vendredi de mai et ce dans trois sites de pêche.

Les trois sites sont les suivants :

1) Grand barrage entre l'île Ronde et l'île de Grâce. La limite amont est constituée par une ligne liant les extrémités sud-ouest de l'île de Grâce et de l'île Ronde; la limite aval est constituée par une ligne perpendiculaire à l'île de Grâce qui passe au niveau de la bouée jaune indiquant la présence du barrage et joint ensuite la rive sud-est de l'île Ronde.

2) Petit barrage entre l'île Ronde et l'île Madame. La limite amont est constituée par une ligne perpendiculaire à l'île Madame et liant l'extrémité sud-ouest de l'île Ronde; la limite aval est constituée par une ligne perpendiculaire à l'île Madame qui passe au niveau de la bouée jaune indiquant la présence du barrage et joint ensuite la rive nord-ouest de l'île Ronde.

3) Chenal aux Corbeaux. La limite amont est constituée par une ligne qui lie l'extrémité sud-ouest de l'île à la Pierre à l'extrémité sud-ouest de l'île de Grâce; la limite aval est constituée par une ligne perpendiculaire à l'île à la Pierre située à 1 km en aval de son extrémité sud-ouest et liant l'île de Grâce.

La pose de panneaux d'information aux abords des sites et de bouées indiquant les extrémités des sites sera effectuée.

Source :
Aire faunique communautaire du lac St-Pierre
819 228 1385
info@afclacst-pierre.org